

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 06 octobre 2021

DELIBERATION

2021/ 91 - ENGAGEMENTS POUR LE CLIMAT - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ENERGIE - ENGAGEMENTS CITIES RACE TO ZERO.

1. Contexte : les engagements de la Ville de Lille pour le Climat

L'action en faveur du climat et de l'environnement s'inscrit nécessairement dans un mouvement à la fois planétaire et de proximité, qui mobilise massivement les institutions publiques et privées ainsi que les citoyens.

Depuis son premier Agenda 21 adopté en 2001 (et renouvelé en 2010), la Ville de Lille s'engage au niveau local, national ou européen en faveur du climat : élaboration d'un plan climat (2008, 2013, 2021) et d'un agenda des solutions (2016), adhésion à la convention des Maires pour le climat et l'énergie (1ère signature en 2008, renouvelée en 2017), labellisation « Cit'ergie » (1ère participation en 2013, renouvelée en 2018), candidature au prix de Capitale verte européenne (finaliste en juin 2019 au titre de l'année 2021), déclaration d'urgence climatique (octobre 2019), signature du Green City Accord (décembre 2020).

Ces engagements multiples convergent pour définir des objectifs clairs à l'horizon 2050.

2. Les objectifs de la Ville de Lille pour le climat renouvelés grâce au Plan lillois pour le climat

La Ville de Lille, à travers son Plan lillois pour le Climat adopté en juin 2021, a réaffirmé les objectifs ambitieux pris en faveur du climat afin d'atteindre la neutralité carbone au plus tôt, avec une première étape en 2030 (- 45 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES)) et une neutralité carbone à atteindre bien avant 2050.

Cela suppose concrètement de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 22 000 tCO₂ en moyenne par an sur le territoire, et de 1 072 tCO₂ par an sur le patrimoine.

Le Plan lillois pour le Climat présente l'ensemble des objectifs portés par la Ville de Lille dans 10 domaines d'intervention prioritaires identifiés dans la continuité du Plan Climat Air Energie Territorial métropolitain adopté en février 2021 : l'énergie, la mobilité, l'aménagement, l'habitat, les modes de production et consommation, l'exemplarité de l'administration, l'air, l'adaptation, la gouvernance et la coopération, les moyens dédiés.

Véritable feuille de route de la Ville de Lille en faveur du climat et de l'environnement, il fera l'objet d'un partage régulier avec les Lillois, Lommois et Hellemmois, à travers le rapport

annuel du développement durable et des échanges avec différents espaces de participation citoyenne.

3. Le renouvellement de la Convention des Maires en 2021

En cohérence avec ce Plan Climat, la Ville choisit de renouveler son engagement en faveur de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie en 2021.

En s'associant à nouveau à la Convention des Maires pour le climat et l'énergie, la Ville de Lille s'engage :

- **à fixer et suivre ses objectifs en faveur de la transition écologique** à moyen et long terme, notamment via le Plan lillois pour le climat, feuille de route de la Ville de Lille adoptée en 2021 ;
- **à impliquer tous les acteurs du territoire** (citoyens, entreprises, associations, ...) dans la mise en œuvre de cette vision, notamment via la participation au Haut Conseil Métropolitain pour le Climat et la mobilisation autour du Plan lillois pour le climat, le Pacte Lille bas carbone, le guide des événements écoresponsables et les appels à projets associatifs, la mobilisation des instances lilloises de démocratie participative, les actions de la Maison de l'habitat durable et de la Maison des mobilités à venir ;
- **à s'inscrire dans un réseau d'acteurs engagés pour le climat** aux côtés des Maires et responsables locaux européens, par la participation notamment au Green City Accord, à la labellisation Cit'ergie, ...

4. Les engagements Cities Race to Zero

La Convention des Maires pour l'énergie et le climat et plusieurs autres acteurs internationaux de la transition écologique comme le réseau C40 et le réseau ICLEI se sont associés, en prévision de la COP26 qui se tiendra à Glasgow en novembre 2021, pour inciter les Etats, les collectivités, les entreprises, les universités et tous les acteurs des territoires à s'engager pour la neutralité carbone avant 2050.

Dans ce cadre, les collectivités participantes sont invitées à sélectionner au moins un engagement « Cities Race to Zero » sur une liste de 49. La comparaison entre les engagements proposés et les objectifs du Plan lillois pour le climat ainsi que du PCAET métropolitain montre que nous sommes en phase avec plus de 90 % des engagements proposés. Parmi cette liste, la Ville de Lille choisit de mettre en exergue en particulier les engagements suivants dans le cadre de « Cities race to zero » :

- **créer une société plus inclusive :**
 - o prendre des mesures pour développer des quartiers à 15 ou 30 minutes (également connus sous le nom de quartiers complets) dans toute la ville, où les habitants peuvent satisfaire la plupart de leurs besoins à une courte distance à pied ou à vélo de leur domicile ;
- **créer des rues vertes et saines :**
 - o étendre et améliorer l'accès à la marche, au vélo et aux transports en commun intégrés et identifier les zones potentielles pour les futures zones à zéro émission d'ici 2025 ;

- **réduire la pollution de l’air et garantir un air pur :**
 - établir des niveaux de référence et fixer des objectifs de réduction ambitieux pour les polluants atmosphériques qui respectent ou dépassent les engagements nationaux. Ces objectifs nous mettront sur la voie du respect des lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé en matière de qualité de l'air pour les particules, le dioxyde d'azote, l'ozone et le dioxyde de soufre ;
- **développer des bâtiments à zéro carbone :**
 - promulguer des règlements et/ou une politique de planification pour garantir que tous les bâtiments fonctionnent à zéro carbone net d’ici 2050, avec une feuille de route et des objectifs d’émissions intermédiaires en place en 2025 ;
- **évoluer vers des systèmes énergétiques résilients et durables :**
 - montrer l'exemple avec des projets municipaux d'énergie renouvelable, en maximisant le potentiel des actifs municipaux pour la production sur place, dans le but de couvrir la demande d'électricité municipale avec 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2025 ;
 - développer des programmes de soutien financier pour encourager le déploiement des énergies renouvelables à l'échelle des bâtiments et rendre obligatoire l'utilisation des énergies renouvelables par le biais des codes de construction, tout en impliquant les résidents et les autres parties prenantes dans le processus ;
- **avancer vers le zéro-déchet** (en application du Schéma Directeur des Déchets Ménagers métropolitain) :
 - s’assurer que tous les déchets produits dans la ville sont collectés et que les déchets résiduels sont éliminés de manière adéquate dans au moins une décharge sanitaire aménagée ;
- **créer des systèmes alimentaires durables :**
 - aligner nos achats alimentaires (par exemple les programmes d'alimentation scolaire) sur le régime alimentaire de la santé planétaire d'ici 2030, avec au moins 50 % des dépenses d'achat alignées sur le régime alimentaire de la santé planétaire d'ici 2025 ;
 - soutenir une augmentation globale de la consommation d’aliments sains à base de plantes dans nos villes en abandonnant les régimes alimentaires non durables et malsains d’ici 2030 ;
- **désinvestir des combustibles fossiles et investir dans un avenir durable :**
 - prendre toutes les mesures possibles pour désinvestir les actifs de notre ville des entreprises de combustibles fossiles et augmenter nos investissements financiers dans les solutions climatiques pour aider à promouvoir des emplois décents et une économie juste et verte ;
- **évoluer vers des systèmes de construction résilients et durables :**
 - élaborer une feuille de route avec les parties prenantes locales afin de réduire de moitié les émissions intrinsèques de tous les projets d’infrastructure d’ici 2030, y compris les nouvelles constructions et les rénovations majeures, et de parvenir à des chantiers sans émission d’ici 2030 ;

- récompenser la conception circulaire et efficace en termes de ressources, l'utilisation de matériaux à faible teneur en carbone et les sites de construction ne produisant que peu ou pas de déchets pour tous les nouveaux projets et les rénovations majeures dans les marchés publics, les permis de construire, les politiques et les processus municipaux et les codes de construction.

La Ville de Lille, déjà mobilisée avec des actions concrètes sur ces thématiques notamment via le Plan Lillois pour le climat et le Pacte Lille bas-carbone adopté avec les acteurs locaux de la construction et de l'immobilier, **renouvelle par cette signature son engagement pour la transition écologique et la neutralité carbone.**

Le suivi des engagements pris dans le cadre de Cities Race to Zero sera assuré à travers la Convention des Maires et le Plan lillois pour le climat.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par M. le Maire de la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** la signature, par M. le Maire, des engagements Cities Race to Zero en amont de la COP26, sur la plateforme en ligne C40 Knowledge Hub Cities Race to Zero.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstention : M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme